

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le
Mardi 15/10/2019
Périodique 1.629
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : luc.looze.rgcc@gmail.com

CONVOCAATION REUNION DU **MARDI**
22/10/2019 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à
Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE

18H00 Match : FC CHARLEROI – AISEAU
PRESLES du 05/10/2019 (2-2)
ARBITRE : Monsieur LEFEBVRE Pierre (PO)
JOUEURS : MOLINA Manuel 10/10/92 FC
CHARLEROI (PO)
BENEDIC Daniel 07/09/89 AISEAU PRESLES
PO)

SUSPENSIONS

Exclusion 2 avertissements en **championnat** :
suspendu(s) pour 1 journée effective de
championnat au sein du RGCC à partir du:
26/10/2019

EL ABBARI Mohamed 30/05/91 TRABZONSPOR

3 avertissements en **championnat** : suspendu(s)
pour 1 journée effective de **championnat** au sein
du RGCC à partir du : 26/10/2019

BUGDAYCI Halil 24/07/92 JS MARCHIENNE

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Réunion du 16/10/2019 et matchs du
12 /10 /2019

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non
rentrées ou retard :

* R. N.C. ou R. = Résultats non
communiqués ou retards :

3.ECOLE CHAMPIONS	1X3 €
4.FC CASSEROLES	1X3 €
16.CS ACOZ	
F.A. Incomplète	1X10 €
24.WILLEM'S TRAVEL	
Forfait 1°Inf	1x25 €
36.JS MARCHIENNE	2X3€

46.CHU CHARLEROI	3X3 €
R.N.C. ou Retard 1°Inf	1x10 €
49.ACC BUFFALO	1X3 €
R.N.C. ou Retard 3°Inf	1x40 €
63.BOIS DU PRINCE	1X3 €
68.TRABZONSPOR	3X3 €
	1X6 €

MODIFICATION

26/10/19 : RED LIONS – MILTOUM 17h30 au
lieu de 13h00

02/11/19 : FC CASSEROLES – ELAQSA se
jouera sur le terrain de Mellet Sport 1 Rue
Wayaux 6211 Mellet

REMISES (rappel en cas de TRES mauvais
Temps
LA REMISE EVENTUELLE DES
RENCONTRES SERA SUR
LE SITE DU RGCC LE VENDREDI APRES
16H00
ATTENTION !!! LA PROVINCE PEUT
ENCORE DECRETER UNE REMISE LE
SAMEDI MATIN.

DERNIER RAPPEL FEUILLE D'ARBITRE OCCASIONNEL

En cas de l'absence de l'arbitre officiel la
feuille d'arbitre doit être remplie correctement
Le nom de l'arbitre occasionnel et sa signature
doivent être inscrit dans les cases adéquates
A l'heure actuel il y a de nombreux match
sans désignation du au manque d'arbitre
Sachez que le désignateur fait de son mieux
(nous le remercions) afin de désigner un
arbitre pour chaque match
Les désignations se trouvent sur le site dès le
vendredi précédent la rencontre cela vous
permet éventuellement de prévoir un arbitre
occasionnel

ARTICLE 16 En cas d'absence de l'arbitre
officiellement désigné, il sera
Procédé conformément aux règlements de
L'URBSFA.

L'ordre ci-après est à respecter pour le choix
de l'arbitre remplaçant

- 1) un arbitre officiel neutre ;
- 2) un arbitre officiel du club visiteur ;
- 3) un arbitre officiel du club visité ;
- 4) une personne neutre qui aura été agréée
par les deux capitaines

5) le droit est réservé au club visiteur de désigner un arbitre

6) obligation pour le club visité de fournir un arbitre, même s'il doit prendre un de ses joueurs

Nous vous rappelons qu'un match ne peut être remis par suite d'empêchement de l'arbitre officiel

L'arbitre occasionnel devra remplir, suivant les normes prévues par l'**URBSFA** la feuille comme pour l'arbitre officiel

En cas de manquement celle-ci sera considérée comme feuille d'arbitre incomplète

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du RGCC LE Mardi 22/10/2019 à 18h00 (si besoin, voir convocation(s))

AFFILIATIONS

LES CARTES VERTES POUR AFFILIATIONS

Remplies en caractères **MAJUSCULES d'imprimerie**
DEVront PARVENIR CHEZ M.TUBETTI DU
DIMANCHE AU VENDREDI **16H00** AU PLUS TARDS
LES CARTES JAUNES POURONS ÊTRE ENLEVÉE
LE SAMEDI DE **10H00 A 13H00**

!!! LES PHOTOS **NON DECOUPEES** AU BON
FORMAT (carte d'identité) OU PHOTOS COPIES
PAPIER NE SERONT PLUS ACCEPTEES

EN CE QUI CONCERNE LES PHOTOS, CELLES-CI
DOIVENT ETRE COLLEES LEGEREMENT OU
MUNIES D'UNE ATTACHE TROMBONNE.

LE TOUT DANS UNE ENVELOPPE